

COMMUNE DE SERGY
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 3 AVRIL 2012

(Sous réserve d'approbation par le Conseil Municipal)

Le Conseil Municipal s'est réuni le 3 avril 2012 à 20 heures 30 sur convocation du Maire le 30/03/2012.

Etaient présents : Mmes et MM. LINGLIN (Maire), BURDAIRON, GUI SOLAN, JOUVE (adjoints), ALLARD, HOMOLA, LABBADI LANZA , RICO, ROPRAZ, ROSA, ZIEGLER.

Etait excusés : M. MACCAFERRI (procuration à Mme LANZA)
Mme BUGOT (procuration à Mme JOUVE)
M. ALLENBACH

Etaient absents : Mme VUAILLET-AOUKILI
M. RENAUD
M. MOINE

Assistait à la séance : Mme PEREZ (Secrétaire de Mairie)

Secrétaire de séance : Mme JOUVE

ORDRE DU JOUR

1) Approbation du compte-rendu du Conseil du 06/03/2012

2) Délibérations :

1. Adhésion au CNAS
2. Abri bus : convention avec la société AXO SAS
3. Participation au voyage de Giron
4. Subvention à la CIMADE
5. Subvention au football club de Saint Genis Pouilly
6. EPF : convention de portage
7. Télétransmission des actes administratifs
8. Auberge : plan de financement
9. Sergy-dessous : Lancement d'une procédure de ZAC

3) Divers

I - Approbation du compte-rendu de la séance du 6 mars 2012 du Conseil Municipal

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II – Délibérations

1°) Adhésion au CNAS (Comité National d'Action Sociale)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de mettre en place des prestations sociales pour le personnel de la collectivité à compter du 1^{er} janvier 2012. La cotisation au CNAS s'élève à 187.17 € par an et par agent la première année (la mairie compte actuellement 16 agents).

Le calcul à compter de la deuxième année est le suivant :

(Montant total des charges de personnel de l'année N-1 x 0.86 %) / le nombre total d'agents

Si le résultat est inférieur à 187.17 € la commune continuera à payer 187.17 € par agent. Si le montant est supérieur, il sera conservé et multiplié par le nombre d'agents.

Exemple : en 2011 le montant total des charges de personnel était de (335 532 € x 0.86 %) / 16 = 180.35 € x 16 agents = 2 885.57 € mais la commune paiera 187.17 € x 16 agents = 2 994.72 €.

Le CNAS a l'avantage de prendre en compte le revenu du foyer et propose des services très divers (aides sociales, culturelles, prime de naissance, rentrée scolaire etc....) : présentation du guide présentant les services.

Monsieur Labbadi et Madame Ropraz ne sont pas contre le principe mais pensent que cette offre ne répond pas aux attentes des agents.

Il est alors rappelé que cette convention est valable un an. Puis un bilan sera réalisé afin de renouveler ou pas la démarche.

Le conseil municipal, avec une voix contre (Philippe Labbadi) et une abstention (Patricia Ropraz) :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le CNAS tel que présentée
- NOMME Ludivine PEREZ, Secrétaire Générale, comme référent CNAS

2°) Abri bus : convention avec la société AXO SAS

Suite aux dégradations des abris bus (les auteurs des faits ont été condamnés), et après quelques contacts avec la CCPG, la commune propose de passer une convention avec la société AXO afin de remplacer les abribus. Ces équipements neufs seront installés et entretenus à titre gratuit en échange de publicités gratuites.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention telle que présentée.

Il rappelle que la commune de Sergy a instauré il y a plusieurs années un règlement de publicité et que celui-ci est compatible avec la convention.

Il est proposé de demander si les abribus scolaires peuvent être inclus. Monsieur Labbadi rappelle qu'il faudra informer la société des futurs travaux sur l'Avenue du Jura. Monsieur Burdairon précise qu'il faudra prévoir le budget « socle ».

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec AXO SAS telle que présentée

3°) Participation au voyage de Giron

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider le versement d'une subvention de 1 500 € au Sou des Ecoles afin de participer au financement du voyage à Giron de la classe de CM1 de Madame Guyotot au mois de juin prochain pour une durée de 5 jours.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE le versement au Sou des Ecoles d'une subvention de 1 500 € afin de participer au financement du voyage à Giron.

4°) Subvention à la CIMADE

Monsieur le Maire propose de verser à l'antenne gessienne de la CIMADE (association d'aide et de soutien aux populations migrantes, dont les demandeurs d'asile) une subvention de 250 € au titre de l'année 2012.
Monsieur le Maire rappelle que cette demande est « temporaire » dans le sens où actuellement le Président de la CCPG considère qu'il n'est pas en droit de verser une subvention à la CIMADE (révision statuts en cours).
Monsieur Rico regrette que le bilan budgétaire de l'association soit inaccessible, c'est pourquoi il vote contre.

Le conseil municipal, avec une voix contre (Philippe Rico) et une abstention (Patricia Ropraz) :
- AUTORISE le versement à la CIMADE d'une subvention de 250 € au titre de l'année 2012

5*) Subvention au football club de Saint Genis Pouilly

Monsieur le Maire propose de verser au football club de Saint Genis Pouilly une subvention de 120 € au titre de l'année 2012 (6 enfants de Saint Genis y sont inscrits)

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE le versement au football club de Saint Genis Pouilly d'une subvention de 120 € au titre de l'année 2012

6*) EPF : convention de portage

Suite à la délégation de préemption auprès de l'EPF de l'Ain concernant la parcelle C 1725 en zone 2AU, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention de portage d'une durée de 8 ans. 1/8 du prix du terrain sera versé chaque année par la commune auprès de l'EPF soit une somme de 17 065 € à compter de l'année 2013 à laquelle s'ajoutera des frais de portage de 1.50 % par an. Seuls les portages sur 4 ans sont payables en une seule fois.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de portage avec l'EPF de l'Ain telle que présentée ci-avant

7*) Télétransmission des actes administratifs

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de la légalité avec la Préfecture de l'Ain.

Il s'agit, plus précisément de :

1. donner accord pour la télétransmission des actes administratifs
2. autoriser l'exécutif à signer la convention avec la préfecture
3. autoriser l'exécutif à signer le contrat avec la CCI (ou une autre organisme) pour la fourniture de certificats électroniques (si nécessaire)
4. désigner les responsables de la télétransmission (deux personnes, fonctionnaires ou élus).

Le conseil municipal, à l'unanimité :

1. Donne son accord pour la télétransmission des actes administratifs
2. Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la préfecture
3. Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat avec la CCI pour la fourniture de certificats électroniques
4. Désigne le responsable de la télétransmission : Madame Ludivine PEREZ, Secrétaire Générale

8*) Auberge : plan de financement

Lors du précédent conseil municipal, un plan de financement a été proposé.

Cela étant, les divers services sollicités pour des subventions ont souhaités « départager » les coûts entre le restaurant, la salle de réunion et la salle de bibliothèque.

Aussi, un prorata du coût au mètre carré est proposé :

DEPENSES (prévisionnel)		RECETTES (prévisionnel)	
TOTAL TRAVAUX	403 800,00 €	DETR (salle réunion)	9 134,00 €
Restaurant (185,25 m ²)	252 930,00 €	(30 % du montant total HT)	
Bibliothèque (88,20 m ²)	120 423,00 €	FISAC	75 879,00 €
Salle de réunion (22,30 m ²)	30 447,00 €	(30 % du montant total HT)	
TOTAL surface : 295,75 m ²		Conseil Général	36 127,00 €
Soit 1 365,34 €/m ²		(30 % du montant total HT)	
		FONDS PROPRES (commune)	282 660,00 €
		(70 % du montant total HT)	
TOTAL	403 800,00 €	TOTAL	403 800,00 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- VALIDE le plan de financement tel que présenté
- AUTORISE l'inscription du projet au budget
- SOLLICITE l'aide de l'Etat au titre de la DETR pour l'aménagement de la salle de réunion pour les services administratifs de la mairie
- SOLLICITE l'aide de l'Etat au titre du FISAC pour l'aménagement du restaurant
- SOLLICITE l'aide du département de l'Ain pour l'aménagement de la bibliothèque municipale

9*) Sergy-dessous : Lancement d'une procédure de ZAC

Concernant la zone 1AUa/b sur le PLU de Sergy et appelée « zone Sergy-Dessous », Monsieur le Maire propose au conseil municipal une délibération de principe afin de lancer une procédure de Zone d'Aménagement Concerté. Deux présentations-discussions avec le Conseil se sont tenues le 20 mars et le 2 avril 2012 avec Mr Bouvard, Responsable du Service Aménagement de la CCPG et qui accompagne actuellement la commune dans ce projet.

La procédure proposée par Monsieur Bouvard est la suivante :

- Lancement d'un appel d'offre afin que la commune soit accompagnée d'une Assistance à Maitrise d'Ouvrage (accompagnement technique et veille juridique)
- Lancement d'un appel d'offre pour choisir un maitre d'œuvre urbaniste. L'appel d'offre sélectionnera tout d'abord 3 candidats, leurs 3 projets seront discutés et présentés au public avant de choisir le lauréat.
- Lancement d'un appel d'offre pour choisir un aménageur auquel la zone sera confiée et qui se chargera des questions foncières, des constructions, des entreprises, du suivi du chantier etc....

Suite à la présentation de la démarche, Madame Ropraz regrette que des dépenses pour des études soient engagées avant même de savoir si les propriétaires de la zone sont vendeurs.

Madame Lanza propose le lancement d'un projet urbain partenarial qui éviterait la clause d'expropriation. Monsieur le Maire rappelle que le recours à l'expropriation est extrêmement rare, comme l'a souligné Mr Bouvard. Le problème du PUP est qu'il n'offre pas les mêmes garanties qu'une ZAC pour l'aménageur et par conséquent les chances de trouver un aménageur prêt à prendre le risque seront très faibles. Il précise que si le conseil considère que l'étude AEU est suffisante il est possible de consulter des aménageurs sans passer par les études proposées. L'intérêt de ces études est à la fois d'affiner le projet et de pouvoir avoir un choix, en concertation avec la population.

Il précise que sans la procédure de ZAC il n'y a pas de concertation obligatoire avec les citoyens, pas de précisions architecturales et pas de droit d'expropriation. En outre, il y a très peu de chances de trouver un aménageur. La délibération de principe proposée signifie que d'autres délibérations seront nécessaires ultérieurement.

Monsieur Labbadi souhaite que les propriétaires de la zone soient consultés. Monsieur le Maire assure que la procédure de ZAC (Zone d'Aménagement Concertée) prévoit la consultation des propriétaires et de tous les habitants de la commune.

Le Conseil municipal, avec 3 voix contre (Lise Bugot (procuration à F. Jouve), Annie Lanza et Patricia Ropraz) et 2 abstentions (Françoise Jouve et Rémo Maccaferri (procuration à A. Lanza)) :

- VALIDE le principe de lancer une démarche d'aménagement de la zone "Sergy Dessous" au moyen d'une procédure de ZAC.

III - DIVERS

Intercommunalité :

Suite à une question de Madame Lanza, Monsieur le Maire informe que Saint Genis Pouilly doit faire des logements le long de la ligne de tramway (environ 200) afin que la Suisse en paie la construction. Le problème est lié au fait que si Saint Genis construit 200 logements en plus des logements en cours de construction il n'est plus conforme au SCOT qui prévoit 1 000 logements par pendant 10 ans sur tout le Pays de Gex. Il faudrait réviser le SCOT mais cela prendrait trop de temps. On peut le modifier (moins long) mais il faut alors déduire des communes qui n'ont pas encore construit en zone 1AU des logements qui seraient alors « transférés » à Saint Genis. C'est ainsi que les communes de Divonne et Sergy pourraient par exemple aider Saint Genis en ce sens.

Concernant les statuts de la CCPG, quelques tensions se font sentir de la part des petites communes. Concernant les zones d'activité économiques elles seraient toutes récupérées par la CCPG si elles font plus de 5 hectares mais elles doivent être listées car les zones déjà existantes devraient également être reprises. Toute la zone économique de Ferney-Voltaire incluse dans le PSD devrait être transférée à la CCPG.

Monsieur le Maire précise que l'Ain perd 1000 hectares par an d'espace agricole ou naturel et le Pays de Gex n'est pas en reste.

Madame Ropraz regrette que Genève construise peu face à un Pays de Gex qui se « bétonne ». Monsieur le Maire rappelle que la compétence urbanisme appartient au canton de Genève et non aux communes, ce qui peut contribuer à un certain blocage de la part des communes genevoises, contrairement au canton de Vaud où l'urbanisme est de la compétence des communes comme en France et où on peut constater beaucoup de constructions.

Madame Lanza informe du plan de mobilité douce du Pays de Gex, soit l'aménagement de 200 km de voies vertes pour un montant de 40 millions d'euros environ. Sur Sergy, les voies vertes prévues sont les suivantes :

- Le long de la départementale jusqu'à Crozet
- Le long de l'avenue du Jura jusqu'au rond-point de la vierge
- Le long de la voie ferrée

Commune :

Madame Jouve informe que la commune a de nombreux problèmes concernant les chiens errants et les chiens dangereux non déclarés mais des échanges réguliers avec la gendarmerie sont réalisés à ce propos.

Madame Ropraz informe qu'elle représentait la commune lors du dernier conseil d'école le 15 mars dernier.

Prévision 2012-2013 : 237 élèves

Divers travaux ont été réalisés dernièrement : changement de portes, installations de tapis dans le hall d'entrée, achat de lits supplémentaires....

D'autres travaux doivent être réalisés (sécurisation de la porte des WC côté maternelle etc..., installation de stores pour les 2 classes primaires côté sud....)

Concernant les travaux de l'étage de la nouvelle école : le calendrier prévu est une entrée dans les locaux en janvier 2013. Cette date reste incertaine (délai de la maîtrise d'œuvre, des entreprises etc...).

Concernant les projets à venir : natation pour les grandes sections, sécurité routière, classe découverte à Giron etc...

Enfin, Mme Ropraz souligne que l'association qui gère la garderie périscolaire cherche une solution afin de ne plus avoir à gérer ce service qui prend des proportions importantes (de plus en plus de demandes et beaucoup de difficultés à trouver des animateurs).

Monsieur le Maire souligne que la Sous-Préfecture soutient la création d'un SIVU comme structure juridique pour l'acquisition du centre sportif.

Madame Jouve informe que les animations de soutien au téléthon 2012 se dérouleront le 8 décembre prochain au centre sportif. Les animations seront organisées entre les 3 communes avec le comité des fêtes de Sergy en chef de file.

Monsieur Burdairon informe des problèmes d'étanchéité qui devront être résolus par des travaux. Un rendez-vous sera pris prochainement avec le vendeur à ce sujet.

Enfin, divers projets émergent sur les terrains adjacents au centre sportif comme la création d'un collège, voire d'une cité scolaire par exemple.

Monsieur Labbadi pense que l'organisation d'un transport intercommunal pourrait être judicieuse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit.

Prochaine séance du Conseil : Mardi 15 mai 2012 à 20h30
--